EXTRAIT DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES ACADÉMICIENS DE LYON

LAMBERT JACQUES ANTOINE (1770-1850) par Dominique Saint-Pierre

Né à Lyon, place des Terreaux, et baptisé paroisse Saint-Pierre Saint-Saturnin le 8 avril 1770, fils de Jacques Lambert, négociant, et de Gabrielle Ribollet. Parrain : Antoine Ribollet, son oncle; marraine : Marie Françoise Lucenay, veuve Lambert, son aïeule. Après avoir fait de « faibles études » (Léon Boitel), il s'engage à l'âge de 18 ans dans le régiment d'infanterie de Hainaut. Rentré en 1789, il devient commis dans un commerce de draperie. Pendant le siège de Lyon, il sert comme adjudant dans le troisième bataillon de la garde urbaine de Lyon, dans la compagnie des grenadiers, se fait remarquer au combat à Montessuy et à Gingène et est légèrement blessé. Il se cache après le siège, mais quelques mois plus tard, découvert, il est arrêté et conduit à Paris pour être jugé par le comité révolutionnaire qui le condamne à mort. Ramené à Lyon pour son exécution, il est sauvé par les événements du 9 Thermidor. Reprenant ses activités civiles comme commis, il devient « chef de commerce », fait fortune et se retire des affaires à 37 ans, en 1807. Il se passionne alors pour le théâtre, puis pour les livres et commence à constituer une collection de livres et d'antiques, notamment de monnaies, qui avec le temps devient considérable. En 1814, il est nommé sergent-major, puis capitaine de la garde nationale. Il est mort célibataire à Lyon à son domicile, 13 rue du Plat, le 13 août 1850. Par testament en date du 28 mars 1837, il avait fait donation au musée des Beaux-Arts de Lyon (en réalité à la ville de Lyon), de « 1 390 antiques et objets d'art, ainsi que de 8 000 monnaies et médailles, ensemble le plus considérable d'objets jamais entrés au musée » (la collection de livres avoisinait le nombre de 2 500). Le legs ayant été accepté par une délibération du conseil municipal du 14 novembre 1850 et par un décret du 9 février 1852, il permit « la création des sections de céramiques, d'ivoires, d'émaux, d'orfevrerie, de bronzes et de médailles »; une salle lui avait été spécialement consacrée à la bibliothèque du Palais des Arts. La donation était assortie de plusieurs conditions : paiement de 20 000 francs à chacun de ses deux neveux – le legs lui-même étant estimé à 40 000 (base pour les droits de mutation), 50 000 (décret d'acceptation), 200 000 ou 300 000 francs (RLY; Niepce). L'un des deux étant décédé entretemps, seul Jacques Antoine Grandvoinet reçut la somme de 20 000 francs. Une autre condition était l'impression et la publication d'un catalogue. La ville accorda un crédit de 1 500 à cet effet en 1853, mais rien ne fut fait; seul fut établi un catalogue systématique manuscrit de 139 pages. Après le déménagement du Palais des Arts en 1912, la collection fut mélangée au fonds général, contrairement à la volonté du testateur. Une notice nécrologique rédigée de façon fort maladroite dans la Revue du Lyonnais fit scandale pour les phrases suivantes : « Son legs sauvera son nom de l'oubli. [...] Jacques Antoine Lambert ne possédait que l'amour des antiquités et n'en avait pas connaissance ». Léon Boitel fut obligé de

I

EXTRAIT DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES ACADÉMICIENS DE LYON

répondre, terminant ainsi : « Lambert aura su donner un noble emploi à sa fortune, et rendre d'utiles services à ses concitoyens, ainsi qu'à la science et l'histoire » (RLY 1850, p. 157, 242-247).

Académie

Son legs, à lui seul, lui vaut d'être élu académicien libre le 6 décembre 1842. Il assiste à quelques séances.

BIBLIOGRAPHIE

L. Niepce, *Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, Lyon : Georg, 1876, 635 p. – J.-F. Lutz, *Dons et legs à la Bibliothèque municipale de Lyon*, 1850-1950, mémoire ENSSIB (Dominique Varry dir.), 2003, 209 p. (inédit).